

VOEUX DU MAIRE – 10 JANVIER 2014 – 19 heures

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis très heureuse de vous accueillir ce soir pour ce traditionnel rendez-vous annuel et vous remercie de votre présence au nom de toute l'équipe.

Ces voeux ont pourtant une couleur particulière, puisque ce sont les derniers de ce mandat, six années bien remplies, très denses et que je n'ai pas vues passer !

L'année qui vient de s'écouler a été l'occasion pour l'équipe de poursuivre la mise en place des projets dont je vous ai parlé l'an passé.

A la gare, l'abri voyageurs que nous avons dessiné a fini par retenir l'approbation des services de la SNCF et de la Région ! Bien sûr, il n'a pas l'allure de ceux installés dans les autres points d'arrêt, mais il présente plusieurs avantages à nos yeux. D'abord, il est joli et ma foi... tout mignon ! Il a d'ailleurs retenu l'attention de l'Architecte des Bâtiments de France. Ensuite, il nous a coûté beaucoup moins cher que celui qu'il nous était demandé de poser : nous avons dépensé 2 500 €... contre les 60 à 80 000 € évalués par les services de la sncf et de la Région. Et enfin, il est fonctionnel, malgré son ouverture plein ouest qui nous a été imposée et nous a obligés à faire quelques aménagements techniques étant donné le climat normand, fidèle encore cette année à ses caractéristiques !

Concernant la réhabilitation de la gare elle-même en logement, vous avez tous pu voir que les travaux sont en cours. Le logement devrait pouvoir être proposé en location cet été. Il sera idéal pour un couple ou une petite famille, avec ses 2 chambres et son grand jardin !

La création de l'espace cinéraire dans le cimetière a débuté. Il n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 2 000 habitants, mais force est de constater qu'avec l'évolution des mœurs, le nombre de crémations augmente chaque année, et la demande se fait croissante pour des espaces aménagés à cet effet même en milieu rural. Nous n'avons pas opté pour le colombarium que nous trouvons austère mais préféré des cavurnes autour d'un petit jardin des souvenirs, dans un espace paysager à petite échelle... qui pourra être étendu en cas de besoin.

Le « gros » projet de notre commune, c'est bien sûr la réhabilitation de l'hôtel restaurant de la gare ! La consultation d'entreprises va se terminer à la fin du mois, et le conseil municipal pourra retenir les entreprises choisies en février, afin que le chantier démarre. M. et Mme Plaine sont tout aussi impatients que nous de voir s'ouvrir les portes de l'établissement, et même s'ils sont excusés ce soir, étant retenus par la préparation du repas qu'ils serviront demain à la communauté de communes, je tiens à les remercier pour leur investissement tant humain que financier dans ce projet commun, qui va permettre à notre commune de retrouver sa réputation gastronomique !

Toutes les autorisations sont maintenant arrivées concernant notre « papiloft », la résidence de la Vallée Verte, ces 5 résidences pour personnes âgées. Manche Habitat, qui finance la construction immobilière, est prêt à commencer les travaux en ce début d'année. La viabilisation du terrain était à la charge de la commune, et nous avons prévu 145 000 € pour son financement dans notre budget 2013... mais notre changement de communauté de communes a modifié les données : ces

VOEUX DU MAIRE – 10 JANVIER 2014 – 19 heures

travaux sont en fait pris en charge par la communauté de Canisy... sauf la partie « accès » au terrain qui resterait communale. Il nous reste donc à solutionner quelques problèmes administratifs et techniques, liés à la « mise en route » avec notre nouvelle collectivité communautaire. Pour autant, les travaux seront donc réalisés sur l'année 2014.

Notre changement de communauté de communes n'a pas été un choix unanime, et le prix des ordures ménagères pour les familles reste difficile bien sûr à admettre pour ces dernières. Toutefois, si on se réfère à l'article paru dans Ouest France le 20 septembre 2012, c'est jusqu'à 90 % d'augmentation de la taxe OM qui est annoncée pour les communes rurales qui ont rejoint la communauté d'agglo saint-loise... ! Par ailleurs, les personnes seules y ont trouvé elles une amélioration financière qui n'a pas été pour leur déplaire... tout comme notre collectivité. Les travaux de voirie effectués cette année à La Corbetière, La Rouxelière de Bas et l'Hôtel Pacary se sont élevés à une somme d'environ 20 000 € entièrement financée par la communauté de communes. Cette dernière a également pris à sa charge la somme de 310 000 € sur la réhabilitation de l'hôtel en sus des 145 000 € de viabilisation pour le « papiloft ». Ca n'est pas anodin...

Une autre aide importante est mise en place par la communauté. Il s'agit d'une possibilité de subvention pour les personnes privées qui souhaitent réaliser la mise aux normes de leur installation d'assainissement qui ne serait pas du tout respectueuse de l'environnement. N'hésitez pas à contacter la communauté de communes pour tout renseignement ! L'aide peut aller jusqu'à 40 % du montant des travaux, avec un maximum de 9 000 € ! Une condition néanmoins : il faudra qu'il y ait plus de 20 personnes intéressées.

Pour autant, malgré leur aide financière, il ne nous est vraiment pas possible d'envisager aménager le lotissement sur le terrain route de Dangy, au vu de ses contraintes géographiques trop importantes (le terrain avait été placé dans la carte communale en 2007, mais les nouvelles dispositions législatives de 2010 concernant l'accessibilité des voiries aux personnes à mobilité réduite contraignent trop fortement le projet d'aménagement, occasionnant des coûts faramineux). Le devenir de ce terrain reste un sujet de réflexion pour notre commune, presque aussi délicat et difficile que l'organisation de la semaine de 4 jours et ½ pour les scolaires !

Les élus, les parents d'élèves et les enseignants sont en pleine réflexion sur ce sujet fort complexe ! La mise en place de l'application de la loi nous obligerait à embaucher un peu plus d'une douzaine d'emplois d'animateurs !... Il nous faut donc trouver la solution intermédiaire qui allie la réponse à la loi, le respect de nos budgets, l'utilisation de nos locaux et surtout le respect des enfants ! Ce sont bien eux qui doivent rester au centre de toute la réflexion, et le changement doit leur être profitable... Je vous laisse imaginer l'ampleur de la tâche pour la nouvelle équipe, qui prendra ses fonctions au lendemain des élections des 23 et 30 mars prochains.

L'organisation de ces élections a également son lot de nouveautés... nouveautés importantes à intégrer !

VOEUX DU MAIRE – 10 JANVIER 2014 – 19 heures

D'abord, le jour du vote. Dorénavant, même dans les communes de moins de 1000 habitants, et donc même à Carantilly, il sera obligatoire de présenter une pièce d'identité en plus de sa carte d'électeur pour être autorisé à voter ! Il peut s'agir de votre carte d'identité, votre permis de conduire, votre passeport ou votre carte vitale si elle a une photographie. N'hésitez pas à en parler autour de vous, car il n'est pas si naturel pour tout le monde de venir voter avec ses papiers...

Concernant la carte d'identité d'ailleurs, je vous rappelle qu'une carte éditée après le 2 janvier 2004, et qui arrivait donc à expiration cette année, a une durée de validité prorogée de 5 ans, soit jusqu'en 2019. En effet, une carte d'identité est dorénavant valable 15 ans au lieu de 10.

Je reviens sur les élections municipales.... Pour qui voter ? Les règles ont beaucoup changé pour les communes de plus de 1 000 habitants, avec la mise en place de scrutins de liste, qui respectent la parité... Dans nos petites communes également, quelques changements sont à noter. Le nombre de conseillers à élire est toujours de 15 pour Carantilly.

Il ne nous sera plus possible de voter pour n'importe quelle personne. Nous devons impérativement voter pour des candidats déclarés. Les personnes intéressées par la fonction d'élu communal vont effectivement devoir être déclarées candidates pour bénéficier des suffrages. La candidature devra être déposée de manière individuelle à la préfecture avant le 6 mars 2014 à 18 heures. Chaque candidat a ensuite la possibilité de rester candidat individuel ou de former une liste, complète ou incomplète.

Les personnes qui attendaient de voir si elles avaient des voix au premier tour avant de se porter candidates au second tour ne pourront donc plus être élues. Il ne sera possible de se porter candidat pour le second tour que si le nombre de candidats était inférieur à 15 au premier tour.

Par contre, il sera toujours possible de rayer des noms sur une liste pour les remplacer par d'autres... sous réserve qu'ils correspondent bien à des candidats déclarés, ou de panacher plusieurs listes, ou de compléter une liste incomplète s'il y a lieu...

J'encourage vraiment toutes les personnes intéressées par ce rôle à se porter candidates. C'est une expérience enrichissante à tous les niveaux. Les sujets abordés en conseil sont variés et concernent tous les domaines, d'où l'intérêt d'avoir des représentants issus de toutes les catégories socio-professionnelles. En siégeant au conseil, on s'enrichit techniquement bien sûr, mais on s'enrichit beaucoup humainement. Etre élu, c'est travailler en équipe. Je remercie d'ailleurs tous les élus qui, chacun dans les commissions qu'ils ont choisies, ont travaillé en amont à la préparation des dossiers étudiés en conseil.

Etre élu, c'est se battre pour un ou des projets communs. Le conseil municipal, c'est un lieu de rencontres et de discussions, d'échanges divers... Si les expériences personnelles des élus doivent être les plus variées possibles pour enrichir les discussions, ils doivent tous avoir une qualité commune néanmoins : aimer les gens, aimer rendre service aux gens, aimer améliorer la vie des gens... Les autres, voilà notre moteur. Travailler pour le bien commun, toujours, sans s'occuper du temps et de l'investissement personnel nécessaires, et surtout pas de ses intérêts privés.

Je suis très très heureuse d'avoir pu partager avec une majorité d'élus cet esprit là. Ils ont donné pour nous, les Carantillais, sans compter leur temps, et je les en remercie encore.

VOEUX DU MAIRE – 10 JANVIER 2014 – 19 heures

Je sais que vous êtes très nombreux à attendre ma décision : « repars-tu ? » Voilà une question que j'entends de plus en plus souvent... Et à cette heure, je ne suis malheureusement pas en mesure d'en donner la réponse.

Oui, être maire, c'est une grande aventure humaine, enrichissante. Passer du temps pour permettre du mieux être à chacun, c'est passionnant. Mais c'est un engagement fort. Il n'est pas question que je prenne la responsabilité de la fonction de maire juste pour « avoir la place » comme je l'ai entendu dire à certains, qui ensuite ne sont pas motivés et n'assistent pas aux réunions nécessaires au suivi des dossiers. Ca n'est pas ma conception du rôle d'élue.

Je veux donner.

En novembre dernier, j'ai éprouvé le besoin de m'octroyer une pause, parce que quand on enchaîne jour après jour les réunions et les rendez-vous, on ne prend pas le temps de prendre du recul. Cette pause a été l'occasion pour moi de découvrir (ou plutôt re-découvrir) comme les gens peuvent aussi être... enfin, disons... peu agréables. Même isolée à l'autre bout de la France, la rumeur est arrivée jusqu'à moi ! Impressionnante. Je peux même parler des rumeurs, parfois très fantaisistes, sur ma vie privée. Il y a quelques années, une personne de mes connaissances interprétait avec conviction et pour notre plus grand plaisir à tous la chanson de Yves Duteil : la rumeur... Tu t'en souviens Henri ? Je ne sais pas si tout le monde voit de quel texte il s'agit...

« La rumeur ouvre ses ailes... elle se propage à voix basse... se nourrit de cancans, et grandit avec le temps. Ca occupe... ça pimente les passions. La rumeur est un microbe qui se transmet par la voix... Elle s'étale, elle se répand. C'est bien plus fort qu'un mensonge, ça grossit comme une éponge, plus c'est gros et plus ça plaît. Un jour elle disparaît, d'un coup. La rumeur qui s'est tue ne reviendra jamais plus. Dans un coeur, la rancoeur ne s'en ira pas non plus ». C'est ainsi que parle Duteil...

Aujourd'hui, il semble que quelques personnes aient oublié comme ce type de passe-temps pouvait être... fort désobligeant ! Si personnellement les épreuves de la vie ces dernières années m'ont endurcie, il n'en est pas forcément de même pour mes proches !

Effectivement, le doute s'est installé dans mes convictions, et je ne suis plus en mesure à ce jour d'annoncer ma décision. Vous êtes pourtant très très nombreux à me soutenir, chaque jour, et à me manifester toute votre sympathie, et je vous en remercie beaucoup. Vous êtes de véritables fourmis qui travaillez sans relâche autour de moi, et je ne saurai pas trouver les mots pour vous dire un merci à la hauteur de ce que vous faites pour nous, les Carantillais, que vous soyez élus, employés communaux, membres d'associations ou Carantillais bénévoles et volontaires dans toutes les occasions, vous qui permettez de donner une vraie dynamique à notre village, vous qui êtes toujours mobilisés pour créer, servir, s'entraider, vous qui vous reconnaissez !

Un très très grand merci pour votre investissement à tous, qui fait de Carantilly une commune où il fait bon vivre.

VOEUX DU MAIRE – 10 JANVIER 2014 – 19 heures

D'ailleurs, une nouvelle fois, la cérémonie des voeux est l'occasion pour nous de profiter du talent de l'équipe de bénévoles qui se charge à merveille chaque année de l'organisation de cette manifestation ! Vous allez voir comme ce soir encore elles ont fait fort !

Je vous propose de passer maintenant à la dégustation... et de lever nos verres bien sûr à cette nouvelle année. Au nom de tout le Conseil Municipal, je vous présente à toutes et tous, nos meilleurs voeux de bonheur, de réussite, de joie et bien sûr, surtout, surtout, de bonne santé !
Merci.

Marylène HENRY